

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 22 décembre 2023,

ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE :

Création de 2 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) au service des usagers du territoire.

Ce vendredi 22 décembre, l'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ont signé un contrat d'objectif et de financement avec les CPTS Croix-Rousse Presqu'île et Soins Pluriprofessionnels à Vaulx-en-Velin. Leur objectif ? Favoriser l'accès aux soins des habitants de leur territoire avec, notamment, une meilleure coordination entre la médecine de ville et l'hôpital.

Avec ces deux nouvelles signatures, il y a désormais 23 CPTS conventionnées dans le Rhône.

CPTS : un collectif de professionnels de santé au service des patients

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations portées par des professionnels de santé sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé de la population qu'elles recouvrent et aux besoins des professionnels de santé.

La CPTS Croix-Rousse Presqu'île couvre une population de 97 000 habitants, répartis sur 3 arrondissements : le 1^{er} arrondissement, le 2^e arrondissement et le 4^e arrondissement de Lyon. Elle regroupe 78 professionnels de santé adhérents dont notamment 16 masseurs-kinésithérapeutes et 10 orthophonistes.

La CPTS Soins Pluriprofessionnels de Vaulx-en-Velin couvre une population de 51 800 habitants. Elle regroupe 56 professionnels de santé adhérents dont notamment 13 médecins généralistes et 10 infirmières diplômées d'Etat.

Un soutien de l'Assurance Maladie et de l'Agence régionale de Santé

L'Assurance Maladie et l'Agence régionale de Santé (ARS) accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

Chacune de ces CPTS a obtenu un financement de 15 000 € de la part de l'ARS d'aide au démarrage et à la structuration de leur projet.

La signature du contrat ACI ce vendredi 22 décembre aux côtés de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Rhône (CPAM) et de l'ARS permet aux CPTS de mettre en œuvre leur projet de santé. Elles peuvent bénéficier d'un financement annuel de la part de la CPAM du Rhône allant jusqu'à :

- 457 500 € pour la CPTS Croix-Rousse Presqu'île,
- 382 500 € pour la CPTS Soins Pluriprofessionnels Vaulx-en-Velin.

Une volonté de répondre à des enjeux de santé majeurs sur le territoire

Ces deux CPTS ont pour ambition de réduire le nombre de patients sans médecin traitant sur leur territoire. Elles comptent pour cela recenser les médecins acceptant encore des patients ou promouvoir des dispositifs innovants tels que les protocoles de coopération, les assistants médicaux ou encore les infirmières en Pratiques avancées (IPA). La CPTS Croix-Rousse Presqu'île s'engage notamment à développer des protocoles de délégation de tâches notamment en ce qui concerne les angines, les cystites et le renouvellement d'ordonnances pour les allergies, en lien avec les

biologistes, les pharmaciens et les allergologues du territoire.

Cela leur permettra également de libérer du temps médical et ainsi de pouvoir apporter une réponse aux demandes de soins non programmés, en coordination avec le Service d'accès aux soins (SAS).

La prévention est également un axe fort porté par ces CPTS qui comptent mobiliser l'ensemble des différents professionnels de santé dans l'amélioration de la couverture vaccinale sur le territoire ou bien dans l'augmentation du recours aux dépistages des cancers du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal.

Les CPTS ont été un maillon fort dans la gestion de la crise sanitaire. Elles ont donc toutes à cœur de construire un plan d'actions leur permettant de s'inclure dans la réponse à de futures crises sanitaires graves.

Un projet de santé adapté aux besoins de la population

Pour construire un projet de santé adapté aux besoins de la population, chaque CPTS, accompagnée de la CPAM du Rhône et de l'ARS, mène une étude approfondie de la situation démographique de son territoire et propose des actions en regard des problématiques identifiées.

- **La CPTS Croix-Rousse Presqu'île** a pour ambition de renforcer la connaissance et la prise en charge de la santé mentale sur son territoire. Elle développera pour cela une forte coopération avec le Centre Hospitalier Le Vinatier. Elle compte également s'investir sur le champ de la rééducation post-natale afin d'améliorer la santé de la femme en post-partum. Elle mobilisera pour cela tout son réseau de médecins, kinésithérapeutes, sages-femmes, pharmacies, gynécologues et maternités partenaires sur le territoire.
- **La CPTS Soins pluriprofessionnels de Vaulx-en-Velin** entend développer des partenariats forts avec les professionnels du soin mais aussi avec la mairie, les acteurs sociaux et médicosociaux pour toucher les personnes les plus fragiles ; elle souhaite définir un parcours type de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales et harmoniser son application entre les différentes structures du territoire. Elle compte également travailler à faciliter le retour à domicile des personnes âgées suite à une hospitalisation. Enfin, elle compte promouvoir l'attractivité du territoire notamment auprès des étudiants en santé en stage en vue de possibles futures installations.

L'ensemble du bureau remercie la CPAM et l'ARS de leur confiance dans l'accompagnement et l'aboutissement de ce projet de santé CPTS Croix-Rousse Presqu'île, né il y a plus de 18 mois grâce à l'initiative de quelques acteurs de santé libéraux du territoire : infirmier, sage-femme, médecin et kinésithérapeute.

De nombreux défis nous attendent en 2024 : maintenir cette dynamique territoriale naissante qui se manifeste par les nombreuses demandes d'adhésion de professionnels à notre association, et atteindre les premiers objectifs définis dans notre projet pour répondre aux besoins de santé spécifiques des patients de notre territoire des 1^{er}, 2^e et 4^e arrondissements de Lyon.

La CPTS Croix-Rousse Presqu'île

La CPTS Soins Pluriprofessionnels de Vaulx-en-Velin (SPVV) est heureuse de concrétiser aujourd'hui le lancement de son projet de santé qui nous tient à cœur pour améliorer la santé des Vaudais. Il est l'aboutissement d'un long et enrichissant travail collectif. Nous remercions tous ceux qui ont activement contribué à sa rédaction.

La CPTS Soins Pluriprofessionnels de Vaulx-en-Velin

Contacts presse

Assurance Maladie Rhône – Sara Hussenbocus
07 64 00 92 63
presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr